

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :29

Date de convocation :
22 mars 2023

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Fabrice BOYER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET, Thierry MERCIER

Mandat de procuration : Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Bruno MINUTIELLO à Gérard RITZ, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Jean-Paul FRANCOIS, Jean-Claude BAZIN à Philippe COLIN, Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Christophe SONREL à Olivier MARTET

Absents : Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Philippe ARNOULD

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée, Claude RICHARD était présents.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MARTET

Membres présents.....19
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2023-010

ADMINISTRATION GENERALE :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	26	26	0	0	0

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE : AVENANT AUX PROJETS « DE RELANCE »
DU PTRTE POUR L'ANNÉE 2023**

Le Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique a été signé le 29 juin 2021 et a fait l'objet d'une délibération n°2021_032 le 23 juin 2021 pour valider la volonté de s'engager dans ce contrat.

Le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- Immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;
- Comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Le 08 février 2023, le comité de pôle par la délibération n°2023-003 a validé une liste de projets pour l'année 2023 inscrits dans le PTRTE du Pays du Lunévillois.

Une circulaire préfectorale en date du 20 février 2023 précise que pour que des projets puissent bénéficier du fonds vert mis en place par l'Etat, ils doivent être inscrits dans le PTRTE local.

Il est proposé d'ajouter par voie d'avenant à la précédente délibération, 2 projets de rénovation énergétique, structurant pour le territoire, pouvant être éligible au dispositif du fonds vert :

Pour la CCTLB

- Le projet de réhabilitation et la rénovation de l'école de la Serre sur la commune de Baccarat porté par la commune.

Pour la CC3M

- Le projet de rénovation énergétique du gymnase scolaire de BAYON porté par le syndicat mixte scolaire de Bayon.

Sur présentation du Président, vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'intégration des nouveaux projets par voie d'avenant au PTRTE pour l'année 2023
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires et afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 avril 2023
Philippe DANIEL,
Président.

